



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 17 février 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN (à partir de 19h47), Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Baptiste JAUNEAU, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER (à partir de 19h47), ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Absent :

Pascal SUDRE (à partir de 21h15).

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h00

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

CULTURE

DL.17.012 – Projet de convention intercommunale portant sur un festival culturel saison 2016-2017 « Festiv'Elles » réunissant les six communes de Fleury les Aubrais, Ingré, La Chapelle Saint-Mesmin, Ormes, Saint Jean de la Ruelle et Saran

La présente convention a pour but de fixer les modalités générales, techniques et financières du partenariat culturel des six communes associées.

Il est proposé aux membres de la commission culture/sport d'émettre un avis afin :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer

Après avis favorable de la commission « culture/sport » du 7 février 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 14 mars 2017 .

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 2 mars 2017
et publication ou notification le : 2 mars 2017



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-012

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-20T16-07-15.00 (MI205151806)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170320-DL-17-012-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Projet de convention intercommunale portant sur
festival culturel saison 2016-2017 "festiv'Elles"
réunissant les six communes de Fleury les Aubrais,
Ingré, La Chapelle Saint-Mesmin, Ormes, Saint Jean
de la Ruelle et Saran

Date de décision : 20/03/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.1. Mesures d'organisation :Acte : [dl.17.012.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/03/17 à 16:07

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 20/03/17 à 16:07

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 20/03/17 à 16:13